



Participation a la scolarité et extra scolaire

Par **schtroumpf**, le **01/12/2013** à **21:06**

bonjour,

j'aurai voulu savoir , je suis divorcé depuis 2010 et dans mon jugement de divorce il est marqué que mon ex époux doit payer une pension alimentaire de 150 euros par mois et qu'il est également convenu que monsieur participerait a l'ensemble des charges scolaire et extra scolaire de notre enfant.

Il paye la pension alimentaire mais refuse de payer les frais de scolarité et extra scolaire donc je paye tous toute seule.

Est ce normale ??

que dois je faire?

Merci de votre réponse